



21 octobre 2018

(Seuls les dossiers complets seront validés)

Le paiement pourra se faire sur place : 2 € au bénéfice de l'association des pupilles des pompiers

NOM : PRENOM :

Sexe : F / M Date de naissance :

Début de la course : 11h15 / 11h45 (selon catégorie)

Licence autorisant la pratique de la course à pied en compétition (Photocopie obligatoire de la licence pour l'inscription) N° de licence : Club :

Autres fédérations sportives N° de licence :

Fédération et club :

Non licencié : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied datant de moins d'un an au 21 octobre 2018 obligatoire. Photocopie acceptée. Les certificats seront conservés par l'organisateur.

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	DISTANCE
École d'Athlétisme	2009 à 2011	800 m (1 boucle)
Poussin	2007 et 2008	1400 m (2 boucles)
Benjamin	2005 et 2006	2000 m (3 boucles)
Minimes	2003 et 2004	2000 m (3 boucles)

Retrait des dossards / Salle Jean-Despas (Place des Lices) / nombre de dossards limité à 200
le samedi 20 octobre 2018 de 15h00 à 19h00
le dimanche 21 octobre 2018 de 8h00 à 10h15

DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR VOTRE ENFANT - OBLIGATOIRE
(L'engagement des enfants sera fera sous l'entière responsabilité des parents)

Je soussigné M -Mme Nom : Prénom :

En qualité de Père / Mère / Tuteur, / Tel :

Habitant à :

Déclare décharger de toute responsabilité à l'association Courir à Saint-Tropez en cas d'incidents de toute nature que ce soit ayant lieu le 21 octobre 2018 de 11h00 à 12h00 à l'encontre de mon enfant

(nom, prénom) : que nous autorisons à participer à la course à pied
« La course des minots »

Fait à : Le :

Signature du représentant légal (Précédée de la mention lu et approuvé)

A retourner complété et avec les pièces jointes par mail à :
jphmorin@free.fr
(infos complémentaires au 06 89 09 41 86)